

# **Le Parlement européen adopte la possibilité d'appliquer un taux de TVA réduit sur les publications électroniques**

<br>

Le Parlement européen a adopté par une écrasante majorité, en session plénière, jeudi 1er juin, la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée appliqués aux livres, journaux et périodiques et donnant aux États membres la possibilité d'appliquer un taux de TVA réduit sur les publications électroniques, l'alignant ainsi à la TVA appliquée au contenu imprimé. Alors que le taux réduit de TVA ne pouvait jusqu'alors être appliqué qu'aux seuls supports physiques, la France l'a instauré, depuis le 1er janvier 2012, aux ouvrages « disponibles par voie de téléchargement ».